



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 novembre 2003

**Groupe Scolaire Ernest PEROCHON - Restructuration du
restaurant scolaire Acceptation Avant Projet Définitif**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003

DELIBERATION D20030465

Patrimoine Bâti et Moyens

**Groupe Scolaire Ernest PEROCHON - Restructuration du
restaurant scolaire Acceptation Avant Projet Définitif**

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par délibération en date des 16 septembre 2002 et 17 janvier 2003, la Ville de NIORT a approuvé le programme de rénovation du Groupe Scolaire Ernest Pérochon, et autorisé le lancement d'une consultation pour choisir un maître d'œuvre.

Cette opération menée dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain fait suite à une première tranche de travaux (aménagement des accès pour personnes à mobilité réduite, réfection des menuiseries extérieures) engagée sur des crédits Contrat de Ville.

La deuxième tranche (ORU) qui fait l'objet de la présente délibération, concerne la réorganisation de la restauration scolaire et le traitement des façades des bâtiments et fait l'objet de cofinancements de la part de l'Etat et du Conseil Général des Deux Sèvres.

A ce sujet et pour resituer cette intervention dans le contexte conventionnel général, il convient de rappeler que par délibération en date du 10 octobre dernier, nous avons approuvé la mise en place d'un contrat HQ 79 avec le Conseil Général des deux Sèvres. Ce contrat institue une action concertée sur la durée, qui nous permettra de réaménager l'ensemble des restaurants des groupes scolaires de la Ville de Niort. Il garantit une cohérence d'ensemble de notre programme, dans une logique d'objectifs partagés entre nos deux collectivités, parmi lesquels on peut citer la qualité de service et l'attractivité pour nos administrés. Un partenariat financier l'accompagne qui se traduit par une participation à hauteur de 30 % de la part du Conseil Général.

Conformément au concept global, le projet du restaurant scolaire Pérochon prévoit non seulement une remise aux normes des installations, mais également la mise en place d'un self pour les élèves de primaire et la réfection totale des cuisines. De plus, la conception permettra de fonctionner en cuisine de production pour le restaurant de l'école Jean Macé.

Les travaux sont prévus à partir du mois d'avril 2004, pour une durée de quatre mois.

Cette restauration fait partie d'un projet global dont le maître d'œuvre vient d'achever l'avant projet détaillé.

Le montant global de l'opération, qui comprend l'intervention concomitante sur les façades des bâtiments scolaires, ressort selon l'estimatif (qui a également servi de base à la demande de subvention présentée à l'Etat) à 501 672 € HT, soit 600 000 € TTC. Le plan de financement établi à cette occasion fait apparaître une participation de l'Etat de 123 000 € et une participation du Conseil Général dans le cadre du contrat HQ estimée à 135 684 €.

Les crédits correspondants sont inscrits pour partie au Budget 2003, le solde faisant l'objet d'une inscription au Budget Primitif de l'année 2004.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'Avant Projet Détaillé relatif aux travaux, qui poursuit la phase opérationnelle et présenté par le cabinet DRESSE,
- approuver le plan de financement,
- approuver le dossier de rénovation du RESTAURANT du Groupe Scolaire Pérochon,
- autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général l'attribution de la subvention correspondante sur la base du projet estimé d'ensemble.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)